



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS

01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)

www.facebook.com/UNSADefense

[Unsa defense diffusion](#)



Commission Centrale de Prévention C.C.P.

Paris, le 04 avril 2019

Déclaration Liminaire UNSA-Défense

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette nouvelle mandature, troisième dans cette architecture, sera donc la dernière sous cette formule, puisque le gouvernement a fait un choix sans équivoque : détricoter le tissu Santé Sécurité au travail (SST) dans l'ensemble de la fonction publique afin de calquer celui qui a été installé, sans concertation et par ordonnance, dans le secteur privé.

C'est bien d'ailleurs en ce sens que madame Lecocq, après avoir rédigé le rapport éponyme pour le secteur privé, s'est vue confier une mission identique par le premier ministre pour estimer le dispositif SST de la fonction publique.

Cette mission, dont les conclusions devront être remises à la fin du mois de mai, ne laisse d'ores et déjà que peu d'espoir en ce qui concerne la médecine de prévention.

En effet « les conséquences de la réforme de la médecine du travail dans le secteur privé résultant de la loi du 8 août 2016 et du décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016 vont conduire à prendre des mesures équivalentes dans la fonction publique ».

Cette phrase, signée de la main du premier ministre, ne laisse donc que peu d'espoir d'une prise en compte réaliste et pragmatique des dispositions particulières du dispositif SST de notre ministère.

Rappelons que ces dispositions n'existent qu'au regard des risques rencontrés dans l'accomplissement des missions spécifiques des agents du ministère des armées.

C'est dans ce contexte de transformation et de mutualisation que l'UNSA Défense s'interroge sur la position du ministère à ce sujet. Quelle sera l'inscription du ministère dans le processus de mutualisation interministérielle de la médecine de prévention ?

Toujours dans le cadre de cette réforme, quelles seront les dispositions ministérielles d'application du projet de loi relatif à la transformation de la fonction publique ?

Le ministère a la possibilité de pouvoir bénéficier de systèmes dérogatoires. Quelles sont les orientations retenues pour conserver un système de prévention cohérent faces aux nombreux risques spécifiques rencontrés dans les établissements du ministère des armées ?

Cette instance doit faire l'objet d'une consultation sur les grandes orientations de portée ministérielle en matière de Santé Sécurité au travail. Quelles seront les orientations ministérielles en matière de prévention pour la période 2019/2022 ?

Lors de la présentation des orientations, en matière de prévention pour la période 2014/2018, la préconisation N°1 concernait l'évaluation des formations dispensées dans le cadre de la prévention des Risques psychosociaux. Quel est le bilan de cette disposition ?

Depuis deux ans la chaîne de prévention fait l'objet d'une attention toute particulière. Les différentes enquêtes réalisées ont mis en évidence les nombreuses difficultés rencontrées par les préventeurs dans l'exercice quotidien de leurs missions, et plus particulièrement en ce qui concerne les chargés de prévention.

L'UNSA Défense s'interroge quant au devenir des travaux qui ont été précédemment conduits sur le sujet, de plus, avec la réforme des instances à venir, l'exposition des agents de ce métier va clairement être soumis à de fortes tensions.

Sur le sujet de l'amiante, l'engagement avait été pris de présenter le dispositif transactionnel mis en place pour faciliter le dédommagement des personnels exposés et soumis au préjudice d'anxiété. Quel en sera donc le calendrier associé ?

Enfin, l'UNSA Défense s'interroge sur la légitimité des CHSCT en l'absence de publication des arrêtés de création. Et concernant la formation des représentants désignés dans les CHSCT, l'UNSA Défense souhaite connaître les modalités de mise en place pour répondre aux besoins notamment obtenir, lors de cette séance, le calendrier de mise en œuvre.

Vous le constatez, Monsieur le président, les questions de l'UNSA Défense sont nombreuses, et bien d'autres, comme la déclinaison de l'accord égalité homme/femme au ministère des armées, la promotion du dispositif QVT interministériel feront l'objet de questions à l'ordre du jour de cette instance.

L'UNSA Défense, dans une volonté indéfectible de dialogue social, est, et restera, un interlocuteur attentif et constructif à la seule condition de voir la prévention des risques professionnels dépasser le simple cadre du monologue social actuellement pratiqué.

Nous vous remercions de votre attention.